

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,  
**JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.**  
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'été, 16 mai).**

**DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.**

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
 9 — 04 — — Omnibus.  
 4 — 13 — — soir, Express.  
 7 — 11 — — Omnibus.  
 Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

**DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.**

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
 7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
 9 — 50 — — Express.  
 5 — 47 — — soir, Omnibus.  
 9 — 59 — — Poste.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
 Dans les réclames . . . . . 30 —  
 Dans les faits divers . . . . . 50 —  
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

**ON S'ABONNE A SAUMUR,**  
 AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez M<sup>me</sup> ASSAILLY, MM. JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITTE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

**Chronique Politique.**

Voici l'exposé des motifs et le projet de loi relatifs à la translation de la capitale, présentés le 24 à la Chambre des députés par le ministère italien :

Messieurs,

Le protocole annexé à la convention stipulée le 15 septembre dernier par le gouvernement du roi avec la France pour l'évacuation du territoire pontifical par les troupes françaises, contient la clause que cette convention n'aura de valeur exécutoire qu'à partir de la date du décret de translation de la capitale de Turin dans une autre ville du royaume.

Les raisons qui ont déterminé l'offre et l'acceptation de cette condition sont exposées dans les pièces diplomatiques déposées par le ministre des affaires étrangères sur le bureau de la présidence ; il est inutile de les répéter ici, car vous pouvez arrêter vous-mêmes votre jugement de la manière la plus complète sur les diverses phases qu'ont traversées les négociations.

Le ministère actuel, en acceptant le pouvoir dans la situation que vous connaissez, n'a pas hésité à déclarer qu'il acceptait ce traité avec sa clause inséparable, celle de la translation de capitale. Il l'a accepté et vient maintenant le soutenir devant vous, non-seulement parce qu'il a la conviction qu'il est devenu politiquement nécessaire de le sanctionner, et que le rejet en pourrait entraîner des conséquences funestes, mais aussi parce que, ayant mis en balance les avantages qu'on peut raisonnable-

ment en attendre, et les inconvénients auxquels son exécution peut donner lieu, les avantages ont été trouvés de beaucoup supérieurs. Nous ne dissimulons pas que la force et la sagesse de l'Italie sont mises dans ces circonstances à une épreuve d'autant plus difficile, que sa destinée à venir peut en dépendre en grande partie.

La translation de la capitale ne frappe pas seulement beaucoup d'intérêts privés et locaux ; déplaçant le centre de gravitation de l'Etat tout entier, elle imprime une secousse profonde à tout l'édifice du gouvernement, et en même temps aux relations commerciales de plusieurs provinces. Elle demande en outre une dépense considérable, qui, dans la situation financière actuelle, accroît encore le sacrifice.

Ce sacrifice, toutefois, devant avoir pour résultat l'évacuation d'un point du territoire italien par des troupes étrangères, et la préparation d'une solution convenable et définitive de la question nationale, c'est au nom de la dignité, de l'indépendance et de l'unité nationale qu'on vient vous le demander.

Si l'on considère sous cet aspect le déplacement du siège du gouvernement, nul de ceux qui ont à cœur avant tout l'avenir du pays et l'accomplissement des destinées de l'Italie ne voudra s'y opposer, quelle que soit la gravité des effets qui pourront en résulter.

Le ministère a la confiance que cette généreuse ville de Turin elle-même, appelée à souffrir de grands dommages par suite de la translation de la capitale, saura les supporter avec cette grandeur d'âme et cette abnégation patriotique qui l'on rendue déjà si bien méritante

de la cause nationale. Elle sait que toute la nation lui en gardera une reconnaissance impérissable.

Le Parlement et le gouvernement, de leur côté, ne négligeront rien de ce qui pourra alléger le pénible sacrifice qu'on lui demande au nom de l'achèvement des destinées de la nation, au nom de la nécessité de conjurer tout péril dont l'Italie pourrait être menacée.

A cette fin, le ministère, aussitôt après la votation du présent projet de loi, vous soumettra des propositions dont l'objet sera de rendre moins sensible le dommage que Turin éprouvera inévitablement de la translation de la capitale. La question du déplacement du siège du gouvernement étant ainsi posée, il reste à indiquer, parmi les villes de grande illustration et riches de glorieux souvenirs que compte notre Péninsule, celle que l'opportunité désigne comme devant être, sous tous les rapports, choisie comme le nouveau siège des Chambres et du gouvernement. Le ministère précédent, vous le savez, avait fixé déjà le choix sur Florence, ville des plus centrales du royaume par sa situation géographique, protégée d'un côté par les Apennins, et se trouvant de l'autre à une distance suffisante de la mer.

Le ministère actuel a jugé qu'une question si délicate de sa nature devait être résolue par le vote du Parlement, et, devant formuler la proposition à soumettre à la Chambre, il a considéré que les conditions que présente la ville de Florence, conditions favorables à la fois au fonctionnement de l'administration centrale, à la défense militaire et au commerce, ne se rencontrent à un égal degré dans aucune des

autres villes du royaume; il n'a donc pas hésité à vous présenter un projet de loi qui désigne Florence comme le nouveau siège du gouvernement.

La translation devra avoir lieu, en conformité des accords consignés dans le protocole que vous connaissez, dans les six mois, à partir de la promulgation de la loi qui vous est soumise.

Le gouvernement du roi opérera la translation de la capitale avec loyauté et sans retard. Il ne sera toutefois ni convenable ni possible de transférer en même temps dans la nouvelle capitale tous les bureaux qui composent actuellement l'administration centrale; le déplacement commencera par ceux qui donnent aux administrations diverses l'impulsion de la direction.

Le défaut de locaux convenables dans la nouvelle capitale et la nécessité de parer au danger de produire un trouble grave dans la marche des affaires conseillent d'apporter les gradations et les précautions indispensables dans le déplacement de tant d'intérêts, d'affaires et de documents.

La dépense pour la translation à effectuer sur ces bases, et avec ces tempéraments, a donc été réduite pour le temps présent aux limites du nécessaire. Le ministère n'a pas perdu de vue, en cette circonstance aussi, notre situation financière, sur laquelle il a porté toute sa sollicitude.

Cette dépense est calculée et proposée pour 1864-1865, en 7 millions de livres, que le gouvernement vous demande de mettre à sa disposition, et dont il ne manquera pas de vous rendre un compte détaillé après l'instal-

**FEUILLETON.**

12

**L'ILE DES CYGNES.**

(Suite.)

Elle retourna s'asseoir devant son petit bureau, et posa tristement son front dans ses deux mains. Elle pleurait ! elle pleurait sur le sort d'Hermann !...

Lorsque celui-ci reçut la lettre de Wilhelmine, il descendait le perron de sa villa pour se rendre chez sa cousine, qui l'avait fait prévenir qu'elle l'attendait. Il parcourut d'abord cette lettre d'un coup d'œil, tant il avait hâte d'en connaître le contenu ; puis il la relut lentement, comme s'il s'efforçait d'en pénétrer le sens intime et caché. Toutes les impressions que Wilhelmine avait ressenties, il les ressentait à son tour. Frappé de la similitude qui existait entre sa lettre et celle de la jeune fille, il se perdit en conjectures, en suppositions. Qu'Aurélia fût criblée de dettes et qu'elle caressât l'espoir qu'il la délivrerait de ses créanciers, c'est un soupçon qui lui avait déjà traversé l'esprit, surtout depuis la rencontre qu'il avait faite du juif Isaac Sturmer, dans

l'antichambre de la jeune veuve ; mais cette particularité ne lui paraissait pas suffisante pour qu'on lui conseillât si instamment une rupture ; il ne voyait là qu'un prétexte derrière lequel se dérobait quelque raison plus décisive. Mais bientôt, comme Wilhelmine elle-même, il en vint à se demander si à son insu il ne recelait pas le germe d'une affection mortelle, et si sa fortune à lui aussi n'était pas le point de mire d'une impitoyable convoitise. Instinctivement, sa main se posa sur son cœur : il y éprouva une violente contraction, chancela et fut obligé de s'appuyer contre un arbre. Cette faiblesse dura quelques minutes. De nouvelles et plus rassurantes pensées lui rendirent ses forces. Il s'étonna d'avoir donné tant d'importance à la conformité de deux lettres. Il finit par se convaincre qu'en lui écrivant ainsi Wilhelmine n'avait pas eu d'autre mobile qu'une fantaisie sentimentale, d'autre arrière-pensée que celle de lui imposer, par une sorte d'affectueuse réciprocité, l'obligation d'un même ajournement. Dès lors son parti fut arrêté. Comment eût-il refusé à sa sœur adoptive la satisfaction qu'elle lui avait si vite et si résolument accordée à lui-même ?

— Il sera fait comme tu le désires, chère enfant,

dit-il en couvrant de baisers l'écriture de la jeune fille ; ton conseil est un ordre que j'accomplirai sans hésiter, quelle qu'en puisse être la conséquence, quels que soient les ennuis qui en résultent pour moi. Ah ! pourquoi Dieu a-t-il mis le ver qui tue au fond de ta corolle, doux fleur de mon âme ?... Notre tendresse fût devenue de l'amour ! Je sens que tu es le plus beau rêve de mon cœur, et j'eusse fait de toi la réalité de ma vie, doux fantôme si près de l'évanouir !...

Des larmes jaillirent de ses yeux ; il ne chercha point à les refouler. Il éprouvait comme un amer bonheur à pleurer sur la destinée fatale de Wilhelmine.

Il ne se rendit chez Aurélia qu'après avoir erré pendant de longues heures dans la campagne, et jeté au vent une partie de l'émotion qui gonflait sa poitrine.

XI.

Sous divers prétextes plus ou moins plausibles, le mariage d'Hermann et d'Aurélia avait été ajourné. La vérité est qu'Hermann en entravait l'accomplissement par une sorte d'inertie qu'il se reprochait parfois, sans jamais parvenir à la vaincre. L'inquiétude

et l'irritation se disputaient le cœur d'Aurélia. La patience venait enfin de lui échapper. Le matin même, elle avait fait prévenir son cousin qu'elle l'attendait. Elle était résolue à provoquer une explication décisive, dans l'espoir de mettre fin à des lenteurs qui commençaient à menacer ses sinistres espérances. Lorsque Hermann parut chez elle, elle était assise dans son boudoir. Le dépit d'une attente prolongée contractait l'extrémité de ses lèvres et crispait le bout de ses doigts. Elle accueillit cependant sans mauvaise humeur les excuses un peu vagues qu'il hasarda sur son retard. Elle avait hâte d'aborder le sujet de ses préoccupations, et elle arriva brusquement par un élan qui ne manquait ni de grâce ni d'esprit :

— Mon ami, lui dit-elle, j'ai désiré vous voir pour vous faire une scène, une scène terrible. Tenez-vous bien, ou vous êtes perdu : voici venir l'ouragan.

— Puis-je l'éviter ? demanda Hermann, un peu troublé. Dussé-je vous donner une fort triste idée de mon courage, je vous avoue que j'aimerais mieux le fuir que le braver.

— Il est trop tard, car il éclate ; écoutez : Voici près de deux mois que vous vous êtes mis à mes

lation du nouveau siège du gouvernement.

Messieurs, il est rarement arrivé que les représentants d'un pays aient eu à traiter une question d'une telle importance. Vous inspirant de ces grands principes et de ces nobles sentiments qui ont été les vôtres dans les moments les plus difficiles de la législation actuelle et qui sont pour vous un titre de gloire devant la nation, vous l'examinerez et vous la résoudrez avec une dignité et une sagesse qui convaincront toujours davantage le monde civilisé de notre inébranlable résolution de compléter notre unité, d'acquiescer notre entière indépendance et de garder intact le trésor de nos libertés.

C'est avec cette confiance que j'ai l'honneur de présenter, au nom du roi, le projet de loi suivant :

#### PROJET DE LOI.

Victor-Emmanuel, etc.

Art. 1<sup>er</sup>. La capitale du royaume sera transférée à Florence dans les six mois qui suivront la date de la présente loi.

Art. 2. Pour les frais de la translation est ouvert à la partie extraordinaire du budget de l'intérieur et dans un chapitre spécial, un crédit de 7,000,000 de livres réparti comme suit : Exercice 1864, 2,000,000. — Exercice 1865, 5,000,000.

Art. 3. Les ministres de l'intérieur, des finances et des travaux publics sont spécialement chargés de l'exécution de la présente loi.

(Italie.)

On pense que les discussions du Parlement italien, ajournées pour donner aux commissions diverses le temps de préparer leurs rapports, auront pu commencer hier.

La convention du 15 septembre paraît devoir être acceptée à une grande majorité.

Les journaux de Vienne donnent comme positif que M. de Rechberg a donné sa démission, mais ils ajoutent qu'elle n'a pas été acceptée par l'empereur François-Joseph.

Selon la *Nouvelle Presse libre*, « le cabinet autrichien aurait déclaré au gouvernement pontifical qu'il ne se trouvait pas en position de réaliser les espérances que l'on se fait peut-être à Rome ; et pour ce qui regarde le traité de Zurich, il s'agirait entre l'Autriche et la France d'abroger par un arrangement amiable ce traité, qui n'a jamais été réalisé pratiquement, et dont les dispositions essentielles sont dépassées depuis longtemps par la logique des faits. »

La *Nouvelle Presse libre* ajoute que l'abrogation du traité de Zurich équivaldrait, pour le cabinet de Vienne, à une reconnaissance indirecte du royaume d'Italie, et que des négociations sont entamées entre les cours de Vienne et de Paris, en vue de cette reconnaissance.

Nous laissons à la feuille autrichienne la responsabilité de ses assertions ; mais ce qui est certain, c'est que la reconnaissance du royaume italien, qui était déclarée impossible il y a deux mois, est présentée aujourd'hui par plusieurs journaux de Vienne comme une chose toute simple et inévitable.

Le traité de paix entre le Danemark et les puissances allemandes a dû être paraphé jeudi à Vienne.

On fait de grands préparatifs à Stockholm pour les fêtes qui doivent être célébrées pour l'anniversaire de l'union entre la Suède et la Norvège. On s'attend à des démonstrations scandinaves à cette occasion.

Les lettres de Saint-Petersbourg signalent le bruit de la retraite du ministre de l'instruction publique ; on parlait aussi de la retraite du ministre des finances.

La levée de recrues qui vient d'être ordonnée en Russie, n'aurait aucune importance politique, et n'aurait pour objet que de remplacer un nombre égal de soldats envoyés antérieurement en congé.

Le voyage de M. le baron Stieglitz à l'étranger ne sera nullement motivé par une opération financière pour le compte du gouvernement.

Nous empruntons les extraits suivants à des correspondances adressées de Paris, le 26 octobre, à l'Union de l'Ouest :

Depuis le commencement de la semaine, il pleut... des brochures ! Je n'ai pas besoin d'ajouter que toutes ont pour objet la convention du 15 septembre. Elles encomrent les vitrines de tous les libraires, sous leurs couvertures lilas, jaune, bleue, gris tendre. Tendres, elles ne le sont guère en général pour la fameuse convention, et plusieurs la réduisent à un assez piteux état. Au premier rang brillent les deux opuscules de M. le comte de Falloux et de M. le comte Anatole Lemerrier, l'ancien ministre dont le nom est si étroitement attaché à l'expédition de 1849, et l'ancien député qui a si noblement défendu les intérêts catholiques au sein de la représentation nationale. Je ne vous analyse pas ces écrits éloquentes, parce qu'ils sont déjà dans toutes les mains.

Il y a des brochures anonymes ; il y en a d'humoristiques, et parmi ces dernières on en remarque une intitulée : *Cassons les vitres!* Elles pourraient bien être cassées un peu, non à Paris, mais à Turin où l'émotion est très-vive et où les débats de la Chambre sont attendus avec une fièvre extraordinaire.

Ce qui complique la situation, c'est que le malheureux Piémont n'a plus d'argent et plus de crédit ; il est en ce moment réduit aux expédients désespérés, et, comme un prodige

qui vendrait sa garde-robe pour dîner, il est obligé de vendre à tout prix ses chemins de fer et ses biens domaniaux. On sait ce qu'on retire de ventes opérées dans ces conditions, sous le coup de nécessités pressantes connues de l'acheteur ! qu'on en juge par un exemple que donne un journal de Florence, la *Revue forestière* : la forêt domaniale de Ravennes, qui comprend une immense étendue de bois superbes, et qui est généralement estimée vingt millions de francs, vient d'être, on ne peut pas dire vendue, mais donnée pour le chiffre inouï de quarante mille francs ! Ce serait à n'y pas croire, si un journal autorisé n'affirmait le fait. Voilà où en est réduit le Piémont ! Un État acculé à une situation pareille ne peut vraiment pas aller loin, et la dislocation sera la suite inévitable de la ruine.

Notre monde politique attend avec une impatiente curiosité les discussions de la Chambre piémontaise, et la Bourse, qui les appréhende, continue de faire une assez triste figure.

Le vent est aux nouvelles, et, en général, quand on arrive là, le mouvement en train est bien près de finir. Hier, à la Bourse, le vent du Nord apportait son tribut en même temps que le vent du Sud. Au nord, on assurait que M. Mendel, directeur du Crédit Néerlandais, s'était sauvé, laissant un déficit considérable dans la caisse, selon les uns ; n'y laissant plus rien, selon les autres. Au midi, on disait que les députés du Parlement italien, après s'être vigoureusement injuriés et jeté quelques encriers à la tête, comme doivent le faire en pareil cas de bons patriotes, s'étaient séparés sans rien arrêter. D'autres disaient que le tumulte avait été si fort que la troupe avait dû faire évacuer la salle.

Aujourd'hui ces divers bruits se régularisent ; il paraît certain que le directeur du Néerlandais est en fuite, mais il est peu probable que le déficit soit aussi considérable qu'on veut bien le dire. Il y a trente millions de capital réalisé par la Société, et quelques folies que puisse faire un gérant, il ne parvient pas à dissiper une somme pareille en deux ans. Cependant, comme il y a certainement un grand dommage, les actions ont encore baissé aujourd'hui et fait 400 fr. L'avis des gens froids et sérieux est que cette baisse est exagérée.

Le *Moniteur* nous explique en partie ce qui s'est passé à Turin, je dis en partie parce que d'après l'avis de la feuille officielle, la prorogation serait pour un temps indéterminé, tandis que les correspondances particulières s'accordent à dire qu'il n'est question que de quelques jours, trois ou quatre selon les uns, huit selon les autres.

L'EMPEREUR, L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE ET L'EMPEREUR NAPOLÉON A NICE.

Notre correspondant de Nice nous trans-

met, sur le séjour de la famille impériale de Russie et sur les préparatifs qu'on a faits pour la réception de l'Empereur Napoléon, des détails qui seront lus, croyons-nous, avec intérêt.

Jeudi, l'empereur et l'impératrice de Russie ont donné un grand dîner, auquel ont été invités les officiers de la cour, le préfet, M. Gavini, le général Corréard, l'amiral commandant, etc.

Vendredi, l'empereur de Russie a dû passer la revue des frégates russes et du yacht l'*Aigle*, à Villefranche.

Le climat de Nice paraît devoir être très-favorable à la santé de l'impératrice qui, malgré le mauvais temps, est charmée de sa résidence.

L'Empereur Napoléon, qui était attendu à Nice vendredi, occupera à la préfecture un appartement qui lui est toujours réservé. Il se compose d'une grande galerie servant de salle des gardes, d'une antichambre pour les huissiers de service, d'un grand salon de réception, d'une salle à manger, d'un salon pour les aides-de-camp, suivi du cabinet de l'Empereur, après lequel est la chambre à coucher.

Ces appartements ont été habités par le roi Victor-Emmanuel, qui les avait fait offrir à l'impératrice-mère de Russie.

Le cabinet de l'Empereur est tendu de damas de soie vert, orné de deux belles glaces de Venise et d'un tableau représentant la place et l'église Superga, à Turin.

On voit sur les consoles le buste de l'Empereur Napoléon I<sup>er</sup> et du roi Louis. Il y a, en outre, un portrait de l'impératrice et un portrait du Prince Impérial.

La chambre à coucher est tendue de damas rose ; le lit et les meubles qui la garnissent sont dans le style Louis XV.

Le cabinet de toilette qui a déjà servi à l'impératrice Eugénie, est un modèle de goût et d'élégance.

Toute la suite de l'Empereur est logée à la préfecture.

Il n'y aura, nous écrit-on, aucune réception officielle pendant le séjour de l'Empereur à Nice, à moins que Sa Majesté n'en décide autrement elle-même.

L'Empereur a expressément recommandé que sa réception conservât l'incognito le plus absolu. Aucune autorité, par conséquent, n'a été l'attendre à la gare, si ce n'est le préfet qui a conduit Sa Majesté à la préfecture.

(La France.)

#### CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE de l'Écho Saumurois.

Paris, 25 octobre 1864.

Les nouvelles de Paris sont bien parisiennes cette semaine, et intéresseront médiocrement peut-être vos lecteurs de province.

En ce moment, les lions du jour, ce sont...

piéd pour m'arracher la promesse de m'unir à vous. Dieu sait si je songeais à la possibilité d'une telle union. Je vous aimais en bonne parente, et je n'imaginai guère que je dusse vous plaire autrement. Souvenez-vous même que de toutes mes forces je vous engageais à choisir pour compagne quelque belle jeune fille, dont l'âme à peine épanouie fût en harmonie avec la vôtre. Je n'ambitionnais, en effet, que votre bonheur. Mais vous ne l'entendiez pas ainsi : vous vouliez que ce bonheur vous vint de moi ; votre insistance fut si vive, si ardente que, en dépit de certaines hésitations de ma raison, obéissant aux suggestions de mon dévouement pour vous, je cédai bientôt à vos vœux, et nous nous fiançâmes à la face du ciel. Le monde connut dès lors notre mutuel engagement. Il s'attendit à le voir consacré d'un jour à l'autre. Vaine attente, cependant : par je ne sais quelle fatalité, vingt obstacles se dressèrent devant votre résolution ; tantôt une pièce importante manquait pour le contrat ; tantôt un de vos vieux parents tombait dangereusement malade, que sais-je ? Si bien que les entraves et les contre-temps durèrent encore, et menacèrent même de se perpétuer. Mais je vous en préviens, mon ami, ma patience et ma résignation sont à bout. Je ne veux plus d'ajour-

nement, si respectable qu'en puisse être le motif. Il est des positions qui deviennent ridicules en se prolongeant ; veuillez y prendre garde, Hermann. Déjà sur plus d'une lèvres j'ai surpris un sourire moqueur. La malignité nous mordra bientôt à belles dents, si vous ne faites un effort pour la contenir et la museler. Je viens donc vous prier de fixer irrévocablement le jour, et pour ainsi dire l'heure de notre mariage. Si vous vous y refusez, j'aurai le regret de vous reprendre ma parole et de vous retirer ma main. J'attends votre réponse.

Il y avait dans ce langage une habileté de convenance, de modération, de dignité même, tout-à-fait de nature à agir sur l'esprit timide d'Hermann. Un tremblement de voix, écho contenu d'une irritation secrète, rendait encore plus sérieuse cette sorte de mise en demeure. Malheureusement pour Aurélie, toute son adresse venait se heurter contre le seul parti pris dans lequel son fiancé ne pût aisément être ébranlé. Il s'était promis à lui-même, il avait promis à la pensée de Wilhelmine de demeurer libre pendant une année encore, et il était résolu à tenir religieusement cette promesse, la seule qu'il eût conscience d'avoir jamais faite avec une profonde sincérité. Néanmoins, n'osant encore se déclarer à cet

égard, il fit une vague réponse aux doléances de sa cousine, la pria de ne point se préoccuper des médisances du monde, la conjura d'être bonne et patiente, et d'éloigner de son esprit toute idée de rupture.

— Qu'importe un retard, dit-il en terminant, lorsqu'il s'agit d'un acte qui dispose de toute la vie ? Doutez-vous de ma parole ? ou plutôt vous défiez-vous de votre cœur ? Moi, j'ai confiance en lui malgré ses impatiences. Malgré les lenteurs que vous me reprochez, Aurélie, ayez confiance en moi ; je n'ai jamais faussé une promesse.

Une réponse si peu précise ne pouvait satisfaire l'âpre et inquiète jeune femme. Les circonstances, d'ailleurs, la pressaient de tous côtés. Elle était à la veille de voir apparaître Isaac Sturmer, et il n'était pas le seul qui la menaçait. Puis les jours fuyaient, rapides, emportant sur chacune de leurs ailes un atome de l'âme éphémère d'Hermann. Quelques mois, quelques semaines encore, et le trésor tant convoité par elle, tant couvé dans les profondeurs de sa pensée, allait peut-être lui échapper. Il ne lui restait donc plus de temps à perdre. Il lui fallait, sans retard, secouer l'inertie du jeune homme irrésolu. Elle fit alors un appel décisif à toutes les ressources de

son esprit, à toutes les séductions de son éloquence. Elle s'exprima cette fois avec chaleur, avec entraînement. Elle parla, elle osa parler des anxiétés du cœur, des souffrances de la jalousie, des tourments de l'attente. Elle développa ce thème émouvant avec l'art d'une comédienne accomplie. L'impatience de la réussite, jointe aux suggestions de sa cupidité, surexcitait son cerveau, et communiquait à sa voix, ainsi qu'à ses gestes, toutes les apparences de la passion. Hermann se sentait ému malgré lui. Il éprouvait comme un remords des ennuis qu'il causait à une femme dont l'attachement pour lui se montrait si vif et si persévérant. La vanité, ce sentiment qui est au fond de toute âme humaine, l'empêchait en ce moment de mettre en doute la sincérité d'Aurélie.

— Pauvre cousine ! se disait-il ; le monde la calomnie, et Wilhelmine s'est faite, de bonne foi, l'écho du monde. Elle m'aime, et je l'épouserai pour l'amour qu'elle daigne égarer sur moi.

En même temps, il persévérait dans sa résolution de ne contracter ce mariage qu'après une année révolue. Par cela même qu'Aurélie l'aimait, il espérait la faire souscrire à cet ajournement. Mais il hésitait toujours à lui révéler ses intentions. Son embarras et son silence commençaient à la mettre hors d'elle-

deux éléphants, les deux éléphants du Cirque, qui viennent de débiter, et qui font admirer tous les soirs des prodiges de légèreté et d'agilité. Demain, ce seront les frères Davenport, ces fameux médiums américains, dont le nom et les prouesses remplissent les journaux anglais, et qui viendront incessamment demander à Paris la consécration de leur renommée.

A en croire nos confrères de Londres, les frères Davenport, qui donnent, du reste, des séances à 25 francs par personne, exécutent des phénomènes plus merveilleux encore que ceux de M. Home. Exemple : Vous liez M. Davenport par les mains et par les pieds la chaise sur laquelle il est assis ; vous y mettez toute votre force et toute votre industrie ; le nœud gordien est un enfantillage à côté de la science avec laquelle vous enchevêtrez les liens qui tiennent ce Davenport captif sur sa chaise ; vous tenez l'autre, ses deux mains dans les vôtres, de façon à rendre tout secours de sa part et tout compérage impossibles. Cependant, dès qu'il fait nuit, dès que les frappelements de rigueur dans la table ou dans la muraille, ou dans un meuble quelconque, quelquefois sur les carreaux, ont annoncé le commencement de la séance et comme qui dirait marqué par trois coups le lever du rideau, ce sont d'abord les instruments qu'on a en soin de déposer sur la table, à savoir : une trompette, un tambourin, une clochette, une guitare, qui se mettent à jouer tous seuls, à se promener dans l'appartement, à monter le long de vos membres, à marcher sur le parquet, ou à voler vers le plafond. Ce n'est pas tout, des mains vous touchent les mains et vous les sentez si bien que vous les voyez presque.

Tout cela, c'est renouvelé de M. Home, moins la précaution d'attacher l'enchanteur. Revienne la lumière, vous le trouvez immobile sous ses nœuds intacts. Mais, si vous ôtez la lampe et flambeaux une minute, tout à l'heure M. Davenport sera délivré de ses liens et l'on trouvera faisant collier au cou de l'un des spectateurs la corde dont il était le prisonnier tout à l'heure.

Délivré maintenant il se retrouvera captif, si vous le désirez, absolument comme s'il n'avait pas bougé, et vos nœuds vous paraissent intacts ; ou bien, de plus fort en plus fort ! l'habit de M. Davenport, tout liés que sont ses bras, lui est ôté et se retourne dans un coin de l'appartement ; ou bien encore votre habit, à vous, spectateur, vous sera ôté et endossé par le Davenport en question toujours enchaîné.

Ce ne sont peut-être pas là des plaisanteries d'un goût exquis, mais assurément des étonnements de première grandeur.

L'inauguration de la nouvelle prison de la garde nationale a eu lieu avant-hier. La prison qui succède au fameux hôtel des *Haricots* est

située, rue de Doulaivilliers, entre Passy et Auteuil. Ce n'est pas une prison, c'est une villa. Des arbres sur le devant, une grille donnant sur un rond-point au fond du jardin, et partout le grand air, partout le soleil et la verdure. Ajoutez à cela que la maison est élégante, confortable, et vous aurez une idée du séjour où les gardes nationaux récalcitrants iront expier leur répugnance à monter la garde. Ce sera presque un encouragement pour les récalcitrants.

Des doutes commencent à se répandre sur a mort de Jules Gérard, le tueur de lions. Des lettres de l'intrépide voyageur seraient arrivées postérieurement à la date qu'on assigne à l'événement funèbre. Le ministre des affaires étrangères va, du reste, assure-t-on, faire les démarches nécessaires pour avoir le plus tôt possible des renseignements authentiques sur notre célèbre compatriote.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

On écrit de Lyon, jeudi 27 octobre :

L'Empereur Napoléon est arrivé en gare à Perrache hier au soir à 10 h. 5 m. avec toute sa suite.

M. Chevreau, conseiller d'Etat, préfet du Rhône, et le maréchal Canrobert, ont reçu Sa Majesté qui a couché à l'hôtel de la Préfecture (ancien hôtel de ville).

Le soir, le conseiller d'Etat, préfet du Rhône, a offert à l'Empereur une collation à laquelle étaient invitées soixante notabilités de la ville.

L'Empereur est parti de la gare de Perrache ce matin à 8 heures pour Nice. Sa Majesté a déjeuné au buffet d'Avignon, somptueusement servi.

— Le roi des Belges est arrivé mercredi, à Lyon, à deux heures de l'après-midi. Sa Majesté a couché à Valence, d'où elle est partie pour Nice jeudi, à dix heures.

Le roi des Belges arrivera à Nice ce soir à six heures. Sa Majesté belge n'est accompagnée que d'un aide-de-camp, d'un médecin, et de son fidèle valet de chambre, celui qui ne le quitte jamais.

— On lit dans le *Constitutionnel* : « Dans son numéro de jeudi soir, la *Patrie* cherche à donner le change sur le démenti que nous avons donné récemment au bruit répandu d'un emprunt ; nous sommes autorisés d'une manière formelle à persister dans notre déclaration. »

— M. de Bismark a dîné mardi au ministère des affaires étrangères.

Le premier ministre de Prusse a vu deux fois l'Empereur dans la journée.

Mercredi il a dîné chez M. le comte de Goltz, avec M. Drouyn de Lhuys.

même. Elle avait la poitrine gonflée d'inquiétude, les yeux vaguement éclairés de lueurs fauves, la bouche imperceptiblement contractée. Ce fut néanmoins d'une voix douce, avec une physionomie presque souriante, qu'elle reprit en ces termes :

— Mais parlez donc, Hermann ! Mais décidez-vous donc, je vous en supplie ! Vous faut-il un siècle pour désigner un jour ? Eh ! mon Dieu ! rien cependant n'est plus simple ni plus facile. Dites : demain, après-demain ; que sais-je ? Dans un mois, heure pour heure : est-ce encore trop rapproché ? Soit. Dites alors : ce sera pour la première matinée d'automne ; ou si vous l'aimez mieux, cruel, pour les étrennes de l'an prochain ! Mais du moins dites ! dites vite ! que je sache à quoi m'en tenir. Je ne veux pas demeurer plus longtemps dans l'incertitude, elle me pèse, elle me ferait mourir ! Sauvez-moi ! Parlez !

Quoique empreinte d'un peu d'amertume, l'apparente bonne humeur d'Aurélia encouragea Hermann. Il crut l'instant propice, et se hasarda à lui déclarer sa résolution.

— Ce que je vais vous dire, ma chère cousine, commença-t-il, vous prouvera que j'apprécie votre cœur, et que j'espère en votre affection ainsi qu'en votre générosité. Sachez d'abord que j'ai pris envers

ma conscience comme envers vous-même des engagements que je compte respecter, quoique malheureusement ils se contredisent dans une certaine mesure. Cette situation que je me suis faite, à tort sans doute, et cependant d'une façon irrévocable, rend impossible la prompte conclusion du projet arrêté entre nous... Oh ! ne m'interrompez pas, Aurélia ; daignez m'écouter avec toute votre indulgence... Soyez convaincue qu'il n'entre point dans ma pensée de me soustraire par un faux-fuyant à la perspective d'union que j'ai moi-même, il y a deux mois, ouverte devant mon cœur. Vous seule avez désormais le droit de la fermer, et vous ne la fermez pas, parce que ce serait aggraver ma faute et me causer le tourment d'un remords. J'ose donc vous apprendre que j'ai fixé une époque à notre mariage, une époque pour laquelle j'implore votre patience et votre longanimité, une époque lointaine sans doute, mais dont l'attente ne fera qu'ajouter encore à ma tendresse, à mon admiration, à ma reconnaissance pour vous !

— Et cette époque, quelle est-elle ? demanda la jeune femme en pâissant et en s'efforçant de contenir sa colère ; quand comptez-vous mettre un terme à vos étranges hésitations ?

— L'épée du fameux conquérant du Mexique Fernand Cortez, existe encore. Cette arme est d'une forme particulière, ornée d'une poignée artistement ouvragée en filigrane d'acier, et surmontée d'une couronne espagnole. Dans l'intérieur, on admire des pendants d'acier d'un travail excessivement curieux. La croix de l'épée, comme le reste de l'arme, est en acier poli, et se termine, à chaque extrémité, par une couronne. Au-dessus de cette croix se trouve un ingénieux mécanisme qui fait ouvrir la lame lorsqu'elle pénètre dans la blessure.

Cette lame, sortie d'une espèce d'étui, a 8 pouces de long et s'ouvre comme une paire de ciseaux. L'ouverture donne passage, dans la blessure, à un liquide empoisonné, caché dans une profonde rainure pratiquée jusqu'au centre de la lame, et la mort du blessé devient certaine. Cette épée, dont l'authenticité est parfaitement prouvée, parvint par une vieille famille mexicaine (les Alvarez) en la possession de l'évêque de Mobile, qui la déposa dans le musée de l'Université de Saint-Louis, où elle est restée seize ans. Ensuite elle devint la propriété d'un musicien résidant à Aldershot, qui la possède aujourd'hui.

## Chronique Locale.

Mardi prochain, jour de la Toussaint, nos ateliers étant fermés, l'*Echo saumurois* ne paraîtra pas.

Hier soir, un violent orage s'est déclaré sur Saumur ; il a tonné comme aux jours les plus chauds de l'été. La température est fort douce ; le ciel est beau ce matin.

La Compagnie d'Orléans vient de réorganiser le service de nuit de la voie, de Tours à Nantes, en augmentant de huit le nombre de ses gardes.

Voici en quoi consiste ce service :

Chaque garde doit parcourir 20 kilomètres, de huit heures du soir à six heures du matin ; ainsi, le garde qui a un parcours de 10 kilomètres, fait deux fois à pied toute l'étendue de ce canton, sans préjudice des contre-marches et étapes forcées ; le garde qui a 5 kilomètres de parcours, le répète quatre fois, et ainsi pour les autres.

Il ne doit y avoir aucune interruption dans l'accomplissement de ce service.

Les gardes font et observent les signaux conformément aux règlements et arrêtés, tiennent note des heures de passage des trains et des heures où ils les ont rencontrés, consignent tous les détails relatifs à la surveillance et à l'éclairage des passages à niveau, des plaques, aiguilles, etc., etc.

Ils constatent les actes de malveillance et les accidents de toute nature, venus à leur connaissance, indiquent les travaux exécutés sur

— Dans un an à pareil jour !... Oh ! reprit Hermann dans l'espoir d'atténuer le coup qu'il portait, je saurai confondre la médisance. D'abord je déclarerai moi-même que c'est par le fait de votre volonté que notre union est ainsi ajournée ; puis, pour corroborer ma déclaration et prouver irréfragablement que rien dans nos projets n'est changé, si ce n'est une date, vous consentirez à recevoir immédiatement la corbeille de notre mariage à venir comme un témoignage formel de vos engagements envers moi... Oh ! ne repoussez pas ma proposition, Aurélia ; elle sauvegarde nos amours-propres, elle définit nos situations comme il importe qu'elles le soient. Et maintenant, je vous en prie encore, montrez-vous indulgente à ce que vous regardez sans doute, peut-être avec raison, comme un intolérable caprice. J'en fais le serment, ce sera le dernier que vous aurez désormais à me reprocher.

(La suite au prochain numéro.)

le chemin de fer pouvant gêner ou intercepter la voie principale, et signalent enfin les agents qui ne sont pas à leur poste, en un mot toutes les infractions aux règlements.

Un décret impérial en date du 14 septembre dernier, dispose que les engagements dans le régiment étranger, ne seront plus reçus que pour une durée de cinq ans. Quant aux rengagements dans ce même régiment, ils pourront être contractés pour deux, trois, quatre ou cinq ans.

## DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Orléans, le 27 octobre 1864, 6 h. du soir.

Préfet Loiret à Sous-Préfet Saumur.

Une crue se manifeste sur la Loire. On présume que le maximum s'élèvera à la cote 5 mètres 78 de l'échelle d'Orléans et qu'il aura lieu le 30, à 5 heures du matin.

Aucune crue importante ne s'annonce quant à présent ni sur le Cher ni sur la Vienne.

Le maximum de la crue de la Loire, que l'on supposait devoir être de 3 mètres 78 à Orléans, ne paraît devoir s'élever qu'à 3 mètres, d'après les nouveaux avis reçus de la Haute-Loire et de l'Allier ; on présume qu'il aura lieu le 29 octobre vers 5 heures du matin à Orléans.

Le bulletin d'hier 27, annonçant maximum à Orléans pour le 30, c'est pour le 29 qu'il faut lire.

## OBSERVATOIRE IMPÉRIAL DE PARIS.

Vendredi 28 octobre 1864.

La ligne de parcours des mauvais temps s'est encore abaissée vers le sud.

La bourrasque orageuse qui sévissait dans la nuit du 26 au 27 à Lisbonne, et s'étendait dans la matinée du 27 sur l'ouest de l'Espagne, se transporte aujourd'hui sur le sud de la France, la Méditerranée et une partie des côtes italiennes.

Il pleut à Napoléon-Vendée, Bordeaux, Bayonne, Lyon, Avignon, Marseille, Antibes, Turin et Lesina.

Les vents ont repris de la force des régions est et sud sur le golfe de Lion, où la mer est restée grosse.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Nécrologie.

Un type de douceur, de dévouement et d'abnégation ; une femme, qui possédait à son insu toutes les qualités qui constituent la véritable sœur de charité ; en un mot, cette femme qui nous était si chère vient de s'éteindre.

Elle se nommait Jeanne Marchand. Elle était née au premier mois de l'an 1789. En ce temps-là, l'on comptait bien des familles nombreuses. Elle se trouvait être la douzième de la sienne. Aussi les chefs devaient-ils de bonne heure assouplir et initier leurs enfants au travail.

A peine adolescente, on lui mit donc en main un petit instrument que l'on appelle aiguille, ce gagne-pain de la jeune fille.

Quelques vieilles familles saumuroises pourraient bien encore se ressouvenir de l'aptitude et de l'habileté de la jeune ouvrière.

A l'âge mur, elle épousa un tailleur d'habits. J'ai vu souvent, dans mon enfance, les fashionnables d'alors (année 1820) venir la consulter sur des modes disparues, et qui certes étaient aussi ridicules que celles adoptées aujourd'hui.

C'était l'époque des jours heureux ? Elle taillait, chiffonnait, cousait et recousait sans cesse, en chantant les refrains du bon vieux temps. Que sa gaieté était de bon aloi, et quel franc rire !

Plus tard, éprouvée par le malheur, elle resta plusieurs années rive au lit de son mari paralytique. Seule alors pour satisfaire aux exigences de la vie matérielle, ses voisins savent que bien souvent son lever fit concurrence à celui du soleil.

Digne femme, elle était aussi forte que cou-

rageuse! Depuis, combien de personnes disparues et d'enfants devenus hommes ont reçu ses soins intelligents?

Elle était bien la garde-malade adroite et vigilante. Elle restait attachée au chevet d'un mourant comme un artilleur à sa pièce.....

Le mot fatigue, pour elle, n'avait pas de signification. Avec ce labeur tellement incessant, dira-t-on, elle aurait dû composer une petite fortune. Eh, mon Dieu, non! La fortune fût-elle venue la visiter, que le lendemain elle l'eût distribuée entre les plus intéressants souffreteux.

Espérer toujours et ne jamais se plaindre, tel était son principe invariable. Hélas! malgré cette saine philosophie, je me suis souvent aperçu que son sourire recouvrait des larmes. Les années, en diminuant sa vigueur, ne purent altérer son courage. Femme énergique et antique, elle ne s'est reposée que quelques

jours, juste le temps nécessaire qu'il lui a fallu pour mourir.

Il serait vraiment désespérant de songer que trois quarts de siècle de vertus privées et de touchante résignation n'obtiendraient pas au ciel une juste récompense.

Aussi, lors qu'hier le vénérable prêtre lui donnait le sacrement des agonisants, près de lui et à genoux, j'adressais mentalement à Dieu une prière pour elle. Et, en écoutant les chrétiennes exhortations du digne prélat, j'ai bien senti que mes larmes n'étaient pas encore usées.

En n'adressant pas à la sœur de mon père, que je regardais comme une seconde mère, ces quelques lignes plus vraies qu'élogieuses, j'aurais commis un acte d'ingratitude.

Adieu, ma pauvre bonne et digne tante.

CH. MARCHAND.

Saumur, 25 octobre 1864.

## Dernières Nouvelles.

Francfort, 27 octobre. — La *Gazette des Postes* contient une dépêche de Vienne annonçant que la démission du comte de Rechberg a été acceptée, et que le comte de Mensdorff-Pouilly a été nommé ministre des affaires étrangères.

Vienne, 27 octobre. — La *Correspondance générale* annonce que les négociations de paix entre le Danemark et les deux grandes puissances allemandes ont été terminées aujourd'hui. Il est probable que le traité de paix sera signé dimanche prochain.

Turin, 27 octobre. — Il circule des bruits contradictoires sur la situation des insurgés en Vénétie.

Une correspondance de l'*Opinion* assure que la bande, réduite à un petit nombre d'hommes, n'aurait pas rencontré d'adhésion parmi les populations. Elle ajoute que les rieurs de la police autrichienne ont redoublé que les arrestations continuent et que les frontières sont fermées, afin d'empêcher le retour des émigrés en Vénétie.

Des lettres particulières assurent, au contraire, qu'une bande nombreuse d'environ 500 hommes s'est réfugiée dans la montagne, où elle peut opposer une longue résistance.

Le *Diritto* a été saisi par suite de la publication d'une proclamation de Cairoli, invitant le peuple italien à secourir l'insurrection vénétienne.

Pour les dernières nouvelles : P. Godet.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Tribunal de Commerce de Saumur.

#### FAILLITE MARTINEAU.

Les créanciers de la faillite du sieur Martineau, demeurant à Coron, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le mardi 15 novembre prochain, à midi.

Les créanciers doivent se présenter en personne ou par mandataires, munis de pouvoirs réguliers; les bordereaux des créances doivent être faits sur timbre.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

#### A VENDRE

MAISON DE NEUF PIÈCES, écurie, remise, jardin et pièce d'eau, à Presle, route de Doué. S'adresser audit notaire. (463)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

#### A VENDRE

Une PROPRIÉTÉ, sise à S<sup>c</sup>-Radégonde, commune des Tuffeaux, composée de logement, et 1 hectare 82 ares de vignes et terres. S'adresser audit notaire et à M. BOUTON, propriétaire à Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

#### A VENDRE

UNE MAISON, rue de la Visitation, n° 90. UNE MAISON, ruelle du Petit-Pré. S'adresser audit notaire. (428)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

#### A VENDRE

Une MAISON avec jardin, située à Saumur, montée du Château, en face la Retraite. S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

#### A VENDRE OU A LOUER

PRÉSENTMENT, La MAISON occupée précédemment par M<sup>me</sup> Bontemps, aubergiste, située place Saint-Nicolas. S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

#### COUPES DE BOIS-TAILLIS

#### A VENDRE

A L'ADJUDICATION,

Qui aura lieu par le ministère de M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay,

#### SUR LES COUPES

ci-après indiquées,

Le mercredi 2 novembre 1864, à onze heures du matin.

Les coupes à vendre comprennent :

1° La 13<sup>e</sup> coupe de la forêt de Brossay ou Montreuil-Bellay, sise commune de Cizay, contenant 8 hectares 8 ares. . . . . 8 h. 8 a.

2° La coupe du bois de la Madeleine, située commune du Vaudelenay-Rillé, comprenant la partie à gauche du chemin de la Madeleine au Vaudelenay-Rillé, contenant environ 5 hectares. . . . . 5 »

3° Le petit bois de la Tourette, commune de Cizay, contenant environ 1 hectare. . . . . 1 »

4° Et la première coupe du bois des Garennes, sise commune du Vaudelenay-Rillé, proche les fourneaux de la Gazay, contenant environ 10 hectares. . . . . 10 »

Total de la contenance. 24 h. 8 a.

S'adresser, pour visiter les bois, à M. PÉGUIN, garde particulier de M<sup>me</sup> la baronne de Grandmaison, demeurant à la Madeleine, commune de Cizay, et, pour traiter, soit à M. MENARD, propriétaire à Montreuil-Bellay, soit à M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire. (470)

Etudes de M<sup>e</sup> BOUGÈRE, notaire à Angers, rue Haute-Saint-Martin, n° 4, et de M<sup>e</sup> BIZARD, notaire en la même ville, place de la Laiterie.

#### A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Même sur une seule enchère,

En la Mairie de Montreuil-Bellay et par le ministère desdits notaires, Le dimanche 6 novembre 1864, à midi,

UN PRÉ, situé dans la prairie de Cou, commune de Montreuil-Bellay, contenant 1 hectare 26 ares. Mise à prix. . . . . 5,000 fr.

Il y aura toutes facilités pour les paiements.

Il y aura adjudication, même sur une seule enchère. Pour plus de détail, voir les placards affichés.

S'adresser, pour avoir des renseignements, auxdits M<sup>es</sup> BOUGÈRE et BIZARD, notaires. (564)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

#### A VENDRE

OU A LOUER

MAISON, à Saumur, rue des Payens, ci-devant occupée par M<sup>me</sup> veuve Guérin.

MAISON, rue du Temple, 28, avec remise et écurie en dépendant. MAISON et JARDIN, rue de la Levée d'Enceinte.

MAISON, au Pont-Fouchard, à l'angle de la rue des Pauvres, avec jardin et servitudes.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M<sup>e</sup> LAUMONIER. (461)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

#### A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 1<sup>er</sup> mars 1865 pour l'ouverture des guérets, et le 1<sup>er</sup> novembre suivant pour les logements :

#### LA MÉTAIRIE DES ROMANS

Sise à Terrefort, communes de St-Hilaire-St-Florent et de Bagueux, contenant 60 hectares, 24 ares 2 centiares.

S'adresser, soit à M<sup>me</sup> DE CARRÈRE, rue de la Grise, à Saumur, soit au notaire. (475)

Etude de M<sup>e</sup> DABURON, notaire à Brézé.

#### A VENDRE

A L'AMIABLE, EN TOTALITÉ,

Six hectares 44 ares de terre et vigne, en plusieurs morceaux, situés communes de Brézé et Epieds, appartenant à M<sup>me</sup> V. Thibeault, propriétaire à Brézé.

S'adresser pour les renseignements et traiter, à M. LOUIS BOUTET, propriétaire à St-Cyr-en-Bourg, ou à M. DABURON, notaire. (435)

#### TROIS MAISONS

#### A VENDRE

Rue de Bordeaux.

S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

#### A CÉDER

Un établissement de LOUAGE DE CHEVAUX ET DE VOITURES. S'adresser à M. GIRAUD, rue d'Orléans, Saumur. (478)

#### A LOUER

Présentement ou pour la Saint-Jean prochaine,

MAISON, avec ou sans remise et écurie, située rue Beaurepaire, occupée précédemment par M. le docteur Majesté.

S'adresser à M. ROGERON, même rue, n° 16. (429)

### MAISON A LOUER

Pour la St-Jean 1866,

Située rue St-Jean, occupée par M. Brazier, chapelier.

On louerait séparément un seul des deux magasins.

S'adresser à M. COIGNARD, sur les Ponts. (569)

### Mlle CAMILLE LEPINE,

Rue du Petit-Maure, n° 3,

Ancienne ouvrière de M<sup>me</sup> MATHIEU,

A l'honneur de prévenir les Dames qu'elle se charge de la confection des Crinolines et Jupons, en tous genres, à des prix très-modérés.

### CODE

DES

### USAGES RURAUX.

Pour les départements situés dans le ressort de la Cour impériale d'Angers, Maine-et-Loire, Sarthe et Mayenne, par Ch. QURIS, avocat à Angers.

En vente à Saumur, chez M. Gaultier, libraire, et au bureau du Journal.

### BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 27 OCTOBRE.			BOURSE DU 28 OCTOBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	64 60	»	»	64 55	»	»
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	91 60	»	»	91 75	»	»
Obligations du Trésor. . . . .	433 75	»	»	433 75	»	»
Banque de France. . . . .	3385	»	»	3380	»	»
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1160	»	»	1146 25	»	»
Crédit Foncier colonial. . . . .	»	»	»	»	»	»
Crédit Agricole. . . . .	700	»	»	»	»	»
Crédit industriel. . . . .	735	»	»	720	»	»
Crédit Mobilier. . . . .	878 75	»	»	857 50	»	»
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	910	»	»	907 50	»	»
Orléans (estampillé). . . . .	828 75	»	»	825	»	»
Orléans, nouveau. . . . .	757 50	»	»	755	»	»
Nord (actions anciennes). . . . .	975	»	»	970	»	»
Est. . . . .	492 50	»	»	495	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	887 50	»	»	885	»	»
Lyon nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Midi. . . . .	583 75	»	»	577 50	»	»
Ouest. . . . .	493 75	»	»	495	»	»
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1590	»	»	1580	»	»
Canal de Suez. . . . .	447 50	»	»	447 50	»	»
Transatlantiques. . . . .	520 50	»	»	515	»	»
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	65 25	»	»	65 20	»	»
Autrichiens. . . . .	432 50	»	»	432 50	»	»
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	516 25	»	»	515	»	»
Victor-Emmanuel. . . . .	335	»	»	335	»	»
Russes. . . . .	»	»	»	»	»	»
Romains. . . . .	300	»	»	297 50	»	»
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	557 50	»	»	543 25	»	»
Saragosse. . . . .	468 75	»	»	463 75	»	»
Séville-Xérès-Séville. . . . .	270	»	»	250	»	»
Portugais. . . . .	285	»	»	285	»	»
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord. . . . .	301 25	»	»	303 75	»	»
Orléans. . . . .	293 75	»	»	292 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	292 50	»	»	291 25	»	»
Ouest. . . . .	286 25	»	»	283 75	»	»
Midi. . . . .	286 25	»	»	286 25	»	»
Est. . . . .	290	»	»	290	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.